

***PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE***



**Séance du 10 janvier 2012
10h à Marseille (Salle du Conseil)**

Approuvé par le conseil d'administration en sa séance du 24 janvier 2012

Etaient présents :

<i>Collège A</i>
M. Yvon BERLAND, Président de l'Université
M. Jean-Paul CAVERNI
Mme Elisabeth GUAZZELLI
M. Didier LAUSSEL
M. Jean-Paul MOATTI
M. Marc PENA
M. Michel PROVANSAL

<i>Collège B</i>
M. Jean-Philippe AGRESTI
Mme Laurence FERAY
M. Claude FIORE
M. Olivier KERAMIDAS
Mme Caroline MAURIAT
M. Nicolas MORALES
Mme Agnès TREBUCHON

<i>Collège « BIATSS »</i>
M. Bernard BOURSON
Mlle Sabine NAPIERALA
M. Georges RELJIC

<i>Collège « Usagers »</i>
M. Niels BERNARDINI
M. Thomas CAVANNA
Mlle Julie EL MOKRANI TOMASSONE
Mlle Solène MATTLIN

<i>Les personnalités extérieures</i>	
<i>Mairie de Marseille</i>	Mme Catherine GINER (dans l'attente de la délibération du conseil municipal, Mme GINER ne participe pas aux votes)
<i>Communauté du Pays d'Aix</i>	Mme Danielle SANTAMARIA
<i>Conseil Régional</i>	M. Bernard MOREL
<i>Directeur Régional de Véolia</i>	M. Jean-Marie d'ASPE
<i>Directeur Général de l'AP-HM</i>	M. Jean-Paul SEGADE
<i>Première Présidente de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence</i>	Mme Catherine HUSSON-TROCHAIN

Etait représentée :

Mlle Marion FRANCILLON donne pouvoir à Mlle Julie EL MOKRANI TOMASSONE
--

Etaient absents :

<i>Vice-président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône</i>	M. Christophe MASSE
<i>Président de la Mission de Développement Economique Régional</i>	M. Jean-François BIGAY

28 membres présents ou représentés

Le Président ouvre la séance à 10h. Seuls les membres élus siègent lors de l'ouverture.

I/ Approbation de la liste des personnalités extérieures du conseil d'administration

Le Président rappelle que le conseil d'administration est temporairement composé de ses vingt-deux membres élus. Il est nécessaire de le compléter, d'une part avec les trois personnalités extérieures nommées par les collectivités, et d'autre part avec les cinq personnalités extérieures, dont il lui revient de proposer les noms pour approbation par le conseil d'administration.

Les trois personnalités extérieures désignées par les collectivités pour être membres du conseil d'administration sont :

- M. Bernard MOREL, représentant le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Mme Catherine GINER, représentant la Ville de Marseille,
- Mme Danielle SANTAMARIA, représentant la Communauté du Pays d'Aix.

Le Président présente ensuite la liste des cinq personnalités extérieures qu'il souhaite soumettre à l'approbation du conseil. Il s'agit de :

- M. Christophe MASSE, Vice-président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône,
- Mme Catherine HUSSON-TROCHAIN, Première Présidente de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence,
- M. Jean-Paul SEGADE, Directeur Général de l'AP-HM,
- M. Jean-Marie d'ASPE, Directeur Régional de Véolia, Vice-Président de la Chambre du Commerce et d'Industrie Marseille-Provence,
- M. Jean-François BIGAY, Président de la Mission de Développement Economique Régional, ancien Président Directeur Général d'Eurocopter.

M. BOURSON intervient concernant ces propositions. Il avait fait parvenir un courrier au Président, lui demandant de proposer, parmi ces cinq personnalités, un représentant de l'union départementale CGT, afin d'équilibrer les collèges. En effet, dans le monde économique et social sont représentés différents collèges, parmi lesquels celui des organisations syndicales. Il apparaissait donc légitime à la CGT qu'un représentant des travailleurs soit nommé en tant que personnalité extérieure. Il demande ce qui a pu écarter une telle représentation.

Le Président répond qu'il était de son ressort de proposer une liste de personnalités extérieures. Cette liste est non seulement le fruit d'une réflexion personnelle, mais aussi de concertations, puisqu'il a fait appel à des personnalités comme Mme HUSSON TROCHAIN, qu'il ne connaissait pas auparavant.

M. PROVANSAL indique que l'opposition est peinée de découvrir cette proposition en séance, d'autant plus quand la veille, la convocation au conseil qui se tiendra le 17 janvier a été envoyée par courriel aux personnalités de la liste proposée par le Président. Il estime que cela revient à considérer que le conseil d'administration est une chambre d'enregistrement, ce qu'il conteste.

Le Président répond qu'il n'était pas au courant et qu'il doit s'agir d'une maladresse.

Concernant le choix des personnalités extérieures, **M. PROVANSAL** reconnaît que le choix de Mme HUSSON-TROCHAIN est intéressant. Néanmoins, il se demande si, dans le cadre de ses fonctions, Madame la Première Présidente aura le temps d'assister aux séances mensuelles du conseil. Concernant le choix du Directeur de l'AP-HM, il rappelle que l'AP-HM sera représentée au sein du PRES ; il estime donc que cette représentation au conseil d'administration est redondante. Enfin, il s'interroge sur l'absence de parité entre le patronat et les syndicats au sein de cette liste.

M. MOATTI estime qu'au lieu d'avoir un représentant des syndicats, il est préférable d'avoir un représentant de l'ensemble des partenaires sociaux, ce qui est le cas pour M. BIGAY, qui est membre du CESR.

Mme MAURIAT précise que le CESR est composé de différents collèges et que M. BIGAY est élu au titre de représentant de l'un de ces collèges.

Mlle EL MOKRANI TOMASSONE ajoute que l'UNEF aurait souhaité qu'au moins un représentant des mutuelles étudiantes soit présent au sein de cette liste des personnalités extérieures.

Mlle MATTLIN estime que c'était l'objet des élections d'assurer la représentation des organisations syndicales. Les représentants syndicaux ont été élus ; cette légitimité leur suffit.

M. BOURSON donne lecture d'une déclaration de la CGT, jointe en annexe. Cette déclaration se termine par « Aujourd'hui, Monsieur le Président, vous demandez l'approbation des personnalités extérieures, ainsi que celle des Vice-présidents. Nous ne voterons pas pour les Vice-présidents nommés qui n'auront pour fonction que la continuité d'une politique qui est la vôtre. Dans le contexte d'une loi qui devient défavorable à la représentativité de la communauté universitaire, notre organisation syndicale CGT votera contre votre proposition de liste. »

Le Président demande aux membres de s'exprimer sur ce point de l'ordre du jour.

A la demande de M. BOURSON, les membres s'expriment sur la liste des personnalités extérieures en votant à bulletin secret.

Suite au dépouillement, cette liste est approuvée par 16 voix pour, 5 voix contre et 1 vote blanc.

Le Président annonce que, compte-tenu de la possibilité d'approbation de cette liste, il a demandé aux personnalités extérieures de participer à la suite de cette séance du conseil d'administration.

Dans l'attente de l'arrivée des nouveaux membres du conseil, **M. RELJIC** intervient concernant la configuration de la salle où se déroule le conseil. Il regrette que cette configuration soit plus celle d'une salle de classe que celle d'une salle de réunion.

Le Président explique que cette configuration de salle permet non seulement la présence de l'ensemble des membres du conseil, mais aussi celle des invités permanents, qui seront conviés au conseil dès sa prochaine séance.

Les personnalités extérieures entrent en séance. M. BIGAY et M. MASSE sont absents.

Le Président annonce aux personnalités extérieures que le conseil d'administration a procédé à un vote pour approuver leur nomination, et que ce vote leur a été très largement favorable. Il souhaite la bienvenue aux six personnalités extérieures présentes.

A la demande du Président, les personnalités extérieures se présentent tour à tour.

II/ Election du Vice-président du conseil d'administration

Le Président propose la candidature de M. Marc PENA à la Vice-présidence du conseil d'administration.

M. PENA se présente devant le conseil. Il rappelle qu'il a exercé un mandat de doyen de la faculté de Droit et de Sciences politiques de l'Université Paul Cézanne de 2004 à 2008, puis un mandat de Président de l'Université Paul Cézanne de 2008 au 31 décembre 2011. Il estime qu'il n'est pas courant dans le paysage universitaire qu'un ancien Président soit désireux de s'engager dans un mandat de Vice-président au sein d'une université. Néanmoins, il considère qu'il s'agit de perpétuer un engagement et de s'investir dans une nouvelle université en cours de mise en place. Il pense aussi constituer un excellent relais entre Aix-en-Provence et Marseille. En tant que Vice-président du conseil d'administration, il aura en charge de nombreuses questions transversales auprès du Président, en collaboration avec les autres Vice-présidents ; il espère remplir cette mission dans la plus grande transparence.

M. MOREL précise sa volonté de ne pas prendre part aux votes relatifs à des choix de personnes.

Mme MAURIAT demande à M. PENA s'il souhaite candidater à la Présidence du PRES. Si tel est le cas et que M. PENA est élu, elle souhaite savoir s'il restera Vice-président du conseil d'administration.

M. PENA répond que le PRES est en train de se construire. L'Université d'Aix-Marseille est partie prenante de la création de ce PRES, et en sera la structure déterminante. A ce jour, il n'a pas été élu Président du PRES, et souhaite s'engager au sein d'Aix-Marseille Université sans attendre.

M. BOURSON estime qu'il aurait été possible de proposer une autre candidature pour la Vice-présidence du conseil d'administration, compte-tenu du déséquilibre des représentations au sein du conseil. Il demande pourquoi le Président n'a pas choisi de proposer une personne qui aurait permis cet équilibre.

Le Président répond que pour diriger un établissement, il faut que chaque membre de l'équipe de gouvernance adhère au projet commun. Si les Vice-présidents n'ont pas l'intention et la volonté de suivre le programme de la liste du Président, cela ne fonctionnera pas. En effet, le programme, l'équipe et le Président forment un tout cohérent. Son rôle consiste donc à proposer la candidature d'un Vice-président qui adhère au programme de la liste qu'il a menée. Le travail de cette équipe et de cette liste sera jugé dans quatre ans.

Les membres s'expriment sur la candidature de M. PENA en votant à bulletin secret. Mme GINER n'ayant pas encore été officiellement désignée par le conseil municipal de la Ville de Marseille, elle ne vote pas. M. BIGAY et M. MASSE sont absents. M. MOREL ne prend pas part au vote. Il y a donc vingt-six votants.

Le conseil d'administration approuve la nomination de M. PENA en tant que Vice-président du conseil d'administration de l'Université d'Aix-Marseille par 20 voix pour et 6 voix contre.

M. PENA remercie les membres du conseil pour la confiance qu'ils lui accordent et rappelle son souhait de travailler avec l'ensemble des membres sur toutes les questions qui concernent le conseil d'administration.

III/ Election du Bureau de l'Université

Le Président indique que le Bureau de l'Université comprend des membres de droit et des membres élus. Les membres de droit sont les Vice-présidents des conseils centraux, le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable. Les quatre membres élus sont deux représentants enseignants-chercheurs, un représentant étudiant et un représentant des personnels BIATSS.

Le Président propose la nomination de deux enseignants-chercheurs de rang B : M. Nicolas MORALES et Mme Caroline MAURIAT. Les listes UNSA (BIATSS) et INTERASSO (usagers) étant arrivées en tête des élections pour leurs collèges respectifs, le Président propose que M. Georges RELJIC et M. Thomas CAVANNA soient élus membres du Bureau.

M. BOURSON indique qu'il ne s'abstiendra pas concernant le vote sur les enseignants-chercheurs, dans la mesure où la proposition du Président comporte un enseignant n'appartenant pas à la liste « L'université d'Aix-Marseille: pour un service public au rayonnement international ancré dans son territoire ».

Il est procédé à un vote à main levée, par collège.

M. Nicolas MORALES et Mme Caroline MAURIAT sont élus au titre de représentants des enseignants-chercheurs à l'unanimité moins une abstention.

M. Georges RELJIC est élu au titre de représentant des personnels BIATSS par 20 voix pour et 6 abstentions.

M. Thomas CAVANNA est élu au titre de représentant des étudiants par 20 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions.

En conclusion de ce point, **le Président** aurait souhaité qu'à l'occasion de ce vote, les membres de l'opposition se positionnent comme les membres de la majorité, compte-tenu des propositions émises.

IV/ Election de la section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des usagers

Le Directeur des Affaires Générales, M. Jean-Paul BONY, rappelle le principe de cette élection visant à élire les membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers. Les représentants de chaque collège sont élus par et parmi les membres du conseil d'administration du collège correspondant. Le conseil ne comportant pas de représentant du collège des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement appartenant à un autre corps de fonctionnaires, son représentant est élu par l'ensemble du conseil, parmi les personnels de l'Université appartenant à ce collège.

1) Collège des professeurs des universités ou personnels assimilés

M. LAUSSEL pose sa candidature pour exercer ce mandat. Il précise qu'il a déjà participé à la section disciplinaire d'un conseil d'administration, et qu'il en connaît bien le fonctionnement et le rôle.

M. Didier LAUSSEL est élu à l'unanimité au sein de la section disciplinaire, au titre de représentant des professeurs des universités. M. LAUSSEL est de fait Président de la section disciplinaire.

2) Collège des maîtres de conférences ou maîtres-assistants ou personnels assimilés

M. Jean-Philippe AGRESTI pose sa candidature pour exercer ce mandat.

M. Jean-Philippe AGRESTI est élu à l'unanimité au sein de la section disciplinaire, au titre de représentant des maîtres de conférences.

3) Collège des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement appartenant à un autre corps de fonctionnaires

Le Président propose la candidature de M. Tom GRAINGER pour exercer ce mandat.

M. BOURSON demande s'il s'agit de la seule candidature.

Le Président lui répond que c'est le cas.

M. Tom GRAINGER (PRAG) est élu à l'unanimité moins deux abstentions au sein de la section disciplinaire, au titre de représentant des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement appartenant à un autre corps de fonctionnaires.

4) Collège des usagers

M. BONY indique que les étudiants se sont préalablement entendus entre eux pour déterminer la liste des représentants étudiants membres de la section disciplinaire.

M. Niels BERNARDINI, Mlle Julie EL MOKRANI TOMASSONE et Mlle Solène MATTLIN sont élus membres titulaires de la section disciplinaire, au titre de représentants des usagers. M. Thomas CAVANNA, Mlle Marion FRANCILLON et M. Baptiste BERARD sont élus membres suppléants de la section disciplinaire, au titre de représentants des usagers.

M. PROVANSAL demande que soit ajouté un point « Questions diverses » à l'ordre du jour du conseil du 17 janvier. Il souhaiterait aborder la question des étudiants étrangers.

Le Président précise que ce thème devrait connaître de nouvelles issues au cours de la semaine à venir.

Mme MAURIAT demande qui sont les administrateurs provisoires des UFR fusionnées de Sciences et de Sciences économiques et de gestion.

Le Président répond que M. Pierre CHIAPPETTA est administrateur provisoire de l'UFR de Sciences et que M. André LAPIED est administrateur provisoire de l'UFR de Sciences économiques et de gestion.

Mme MAURIAT souhaite que la question de l'organisation des élections au Comité Technique soit abordée.

Le Président précise que le Comité Technique doit être mis en place rapidement, car de nombreux dossiers doivent y être examinés, y compris des dossiers qui seront ensuite soumis au conseil d'administration.

Mme MAURIAT reconnaît que le Comité Technique doit rapidement être mis en place. Elle rappelle qu'il avait même été proposé d'agréger les trois comités techniques paritaires des anciennes Universités. Néanmoins, elle regrette que le calendrier choisi rende difficile la constitution des listes et le dépôt de ces listes dans les temps.

Le Président répond que la priorité consistait à mettre en place ce Comité Technique le plus rapidement possible, tout en tenant compte des périodes de congés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45.

Fait à Marseille, le 24 janvier 2012



Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Yvon BERLAND

DECLARATION DE LA CGT CONCERNANT L'ELECTION DES MEMBRES EXTERIEURS ET VICE PRESIDENT

Les élections du 29 novembre 2011 ont connu une forte participation (72 % pour les EC et 65 % pour les BIATSS) ce dont nous nous réjouissons vraisemblablement tous.

Les électeurs se sont portés sur les listes « Pour l'université d'Aix Marseille : démocratie, partage des savoirs, service public » dans une proportion de 26,5 % dans le collège A et de 40,2 % dans le collège B. Mais La loi LRU apporte des modifications profondes dans la représentation politique et la gestion des universités.

C'est une loi que nous condamnons, une loi qui prive, par le mode de scrutin propre aux enseignants chercheurs, chercheurs et enseignants, d'une représentation conforme aux résultats. Et pour les BIATSS représentant 48,9 % des personnels se voient attribuer 3 sièges / 17 dans le CA de cette université.

Contraire aux principes de démocratie, la loi LRU renforce l'autonomie son but étant d'accroître les pouvoirs des présidents et d'imposer un Conseil d'Administration restreint.

Dans ce Conseil d'Administration resserré, la représentation des personnalités extérieures déséquilibre les collèges. La présence de chefs d'entreprises privées dans ces personnalités, alors que des représentants syndicaux en sont exclus, montre l'orientation politique engagée par cette université.

Aujourd'hui M. le Président vous demandez l'approbation des personnalités extérieures, ainsi que celle des vice-présidents. Nous ne voterons pas pour les vice-présidents nommés qui n'auront pour fonction que la continuité d'une politique qui est la vôtre. Dans le contexte d'une loi qui devient défavorable à la représentativité de la communauté universitaire, notre organisation syndicale CGT votera contre votre proposition de liste.